UNHCR
The UN Refugee Agency

RESULTS MONITORING SURVEY (RMS)

NIGER 2025

Aperçu général du RMS au Niger

01

Objectif

Evaluer les conditions de vie et l'accès aux services essentiels pour les réfugiés & demandeurs d'asile, les déplacés internes ainsi que les populations hôtes.

Mesurer les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie pluriannuelle 2023-2025 du HCR.

Fournir une base empirique pour la planification de la nouvelle stratégie 2026-2029.

02

Processus

Conception de l'enquête et définition de la portée et des indicateurs à prendre en compte.

Implication de tous les secteurs concernés (MFT) dans la conception des questionnaires.

Sélection et contractualisation avec un partenaire expérimenté en matière d'enquêtes (Oversee Advisory Group)

Collecte des données, Analyse et Redaction du rapport.

03

Méthodologie

Echantillonnage stratifié;

6 régions couvertes : Agadez, Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua et Tillabéri.

Echantillon représentatif de 2240 ménages couvrant les réfugiés, les IDPS et les populations hôtes.

Collecte des données numérisée et contrôle qualité stricte.

Pondérations appliquées pour corriger les biais d'échantillonnage.

8 thématiques prioritaires couverts.

RESULTATS CLES

Enregistrement civil et identité légale

Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile

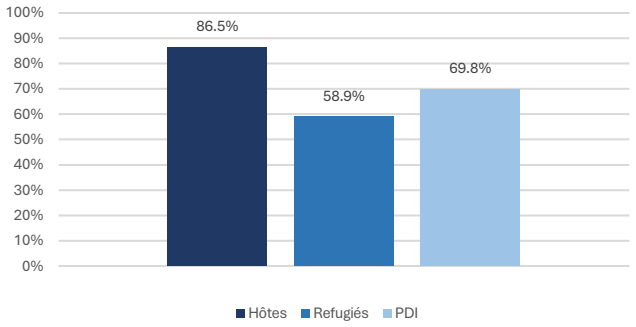

Répartition en pourcentage de la population étudiée selon le type de pièce d'identité

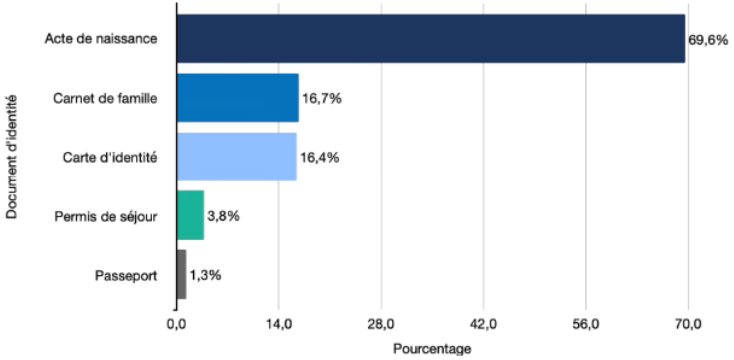

L'enquête révèle que 86 % des naissances d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrées. Cependant, des disparités significatives persistent : les réfugiés/demandeurs d'asile affichent un taux de 59 %, contre 70 % pour les PDI. Bien que la possession d'une identité légale soit quasi universelle (100 %), seuls 47 % des individus disposent d'un acte de naissance, et 16 % d'une carte d'identité nationale. Ces chiffres soulignent des lacunes critiques dans le processus de délivrance de documents fondamentaux, particulièrement pour les populations forcées de se déplacer.

Accès aux services de base

Proportion des personnes vivant dans les logements habitables et abordables

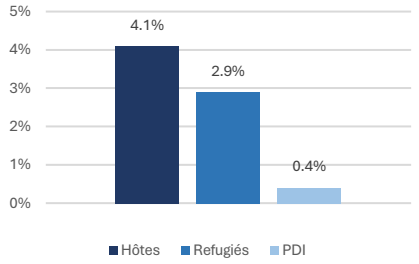

Accès aux services de base d'eau potable par groupe de population

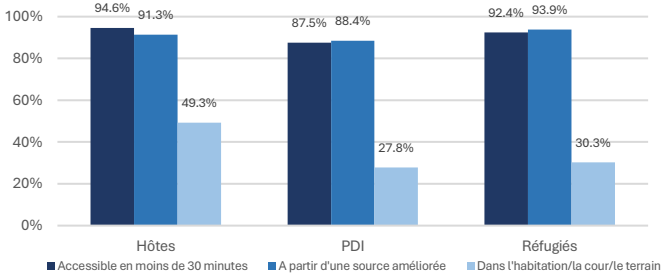

Proportion des personnes ayant accès à l'électricité

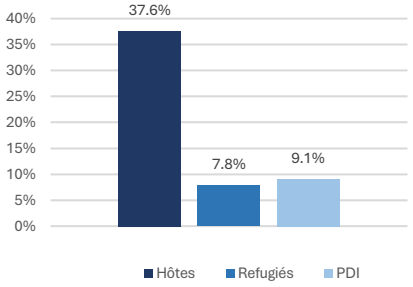

L'accès à un logement habitable et abordable est critique, avec seulement 4 % des ménages couverts. Les ménages des PDI (0,4 %) et les ménages des réfugiés/demandeurs d'asile (3 %) sont les plus défavorisés, tandis que les ménages dirigés par des hommes (4,1 %) ont un accès légèrement élevé que les ménages dirigés par des femmes (4,1 % contre 3,7 %, p-valeur= 0,889).

L'accès à l'électricité reste limité avec 37% de la population en moyenne. Les réfugiés et les PDI affichent de taux relativement inférieurs avec respectivement 7.8 et 9.1%. Cependant 85% de personnes en général disposent d'un dispositif pour s'éclairer constitué majoritairement des lampes torches à piles ou chargeable.

L'utilisation de combustibles et technologies propres pour la cuisson demeure très faible avec seulement 6 % des ménages. Les réfugiés et demandeurs d'asile (3 %) ainsi que les personnes déplacées internes (moins de 1 %) sont relativement moins équipés en la matière.

Dans le secteur WASH, 89 % des ménages ont accès à l'eau potable, mais seulement 7 % bénéficient de toilettes domestiques sûres. Les ménages des PDI sont les plus défavorisées, avec moins de 1 % d'accès à des installations sanitaires améliorées. Le logement constitue un autre défi majeur : à peine 4 % des ménages vivent dans des logements à la fois habitables et abordables, et seuls 32 % jouissent d'un droit d'occupation sécurisé.

Accès à la santé

Proportion des personnes ayant eu accès à des services de santé

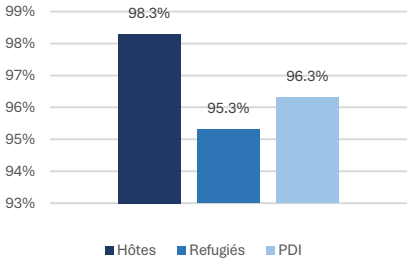

Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié

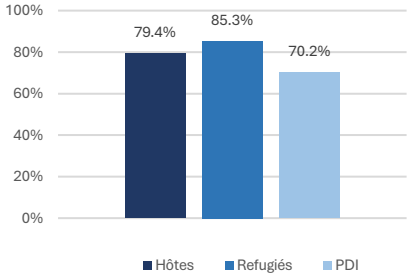

Raison de non-accès aux services de santé

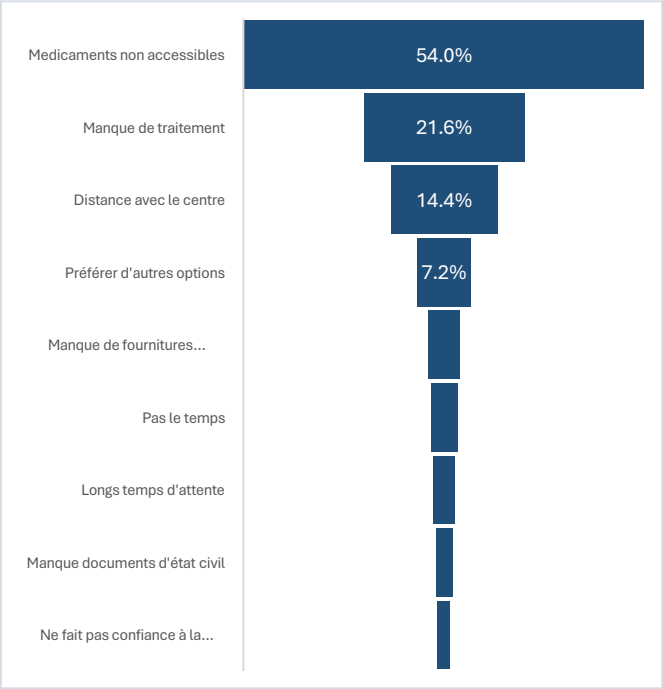

Les indicateurs révèlent une situation globalement positive concernant l'accès aux services de santé de base. Cependant des disparités sont observées en groupes de population. Concernant spécifiquement les accouchements assistés par du personnel qualifié, le taux global de 79% reste insuffisant, particulièrement pour les ménages des PDI (70%).

La couverture vaccinale contre la rougeole chez les jeunes enfants (9 mois à 5 ans) présente une situation contrastée. Bien qu'atteignant 80,6% au niveau national, ce taux reste critique car inférieur à l'objectif de 95% nécessaire pour une immunité collective optimale. Certaines populations accusent un retard préoccupant : les enfants réfugiés affichent le taux le plus bas (71,1%), suivis des enfants déplacés internes (78,6%).

Pour les populations n'ayant pas eu accès soins de santé, les raisons évoquées sont principalement le manque de disponibilité de médicaments spécifiques, le manque de traitement approprié, la distance longue par rapport aux centres de santé ou le recours à d'autres options.

Accès à l'éducation

Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement primaire

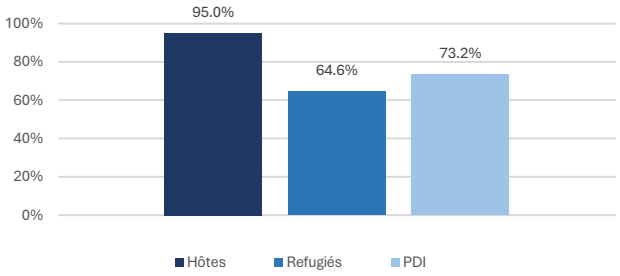

Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire

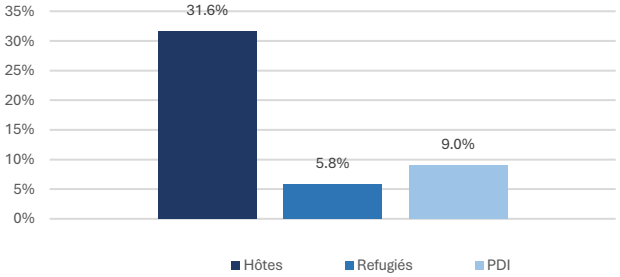

Le secteur éducatif présente des résultats contrastés selon les niveaux d'enseignement. Pour l'éducation primaire, le taux de scolarisation global est de 94 %. Cependant, cette moyenne cache des situations très préoccupantes pour certains groupes. En effet, seulement 48% des enfants handicapés et 65 % des réfugiés / demandeurs d'asile sont scolarisés en primaire.

La situation devient critique lorsqu'on examine l'éducation secondaire, qui a un taux de scolarisation global de seulement 31%. Les disparités s'accentuent pour les groupes susmentionnés : à peine 6 % des réfugiés/demandeurs d'asile et 7 % des enfants handicapés accèdent à l'enseignement secondaire. Les écarts entre sexes, moins marqués qu'en primaire, persistent néanmoins au détriment des filles.

Accès au système de protection sociale

Proportion des personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale

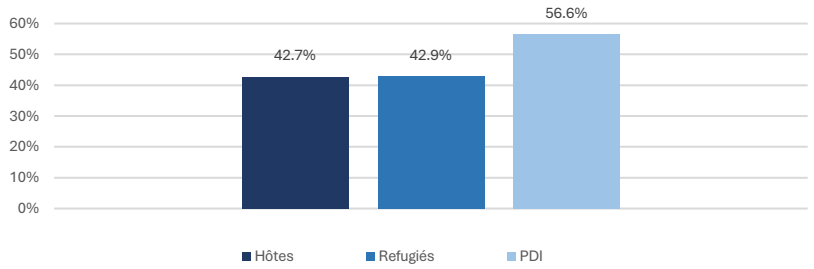

Le système de protection sociale montre des performances insuffisantes, avec 43 % des ménages couverts, un résultat classé comme inacceptable car loin de l'objectif de 66 % indiqué dans le Core Indicator. Cependant, certaines populations bénéficient d'une couverture élevée : 57 % pour les ménages des PDI et 51 % pour les ménages dirigés par des personnes handicapées.

Les transferts en espèces ou en nature constituent le dispositif principal (24 %), illustrant la priorité accordée à une réponse directe à la pauvreté. Le soutien aux familles (15 %) et l'alimentation scolaire (6 %) complètent ce socle de base, tandis qu'un ensemble de services - assurance maladie, soutien psychosocial, travail social et formation professionnelle - se partagent des couvertures intermédiaires (4% à 6%).

Proportion de personnes couvertes par type de système national de protection sociale

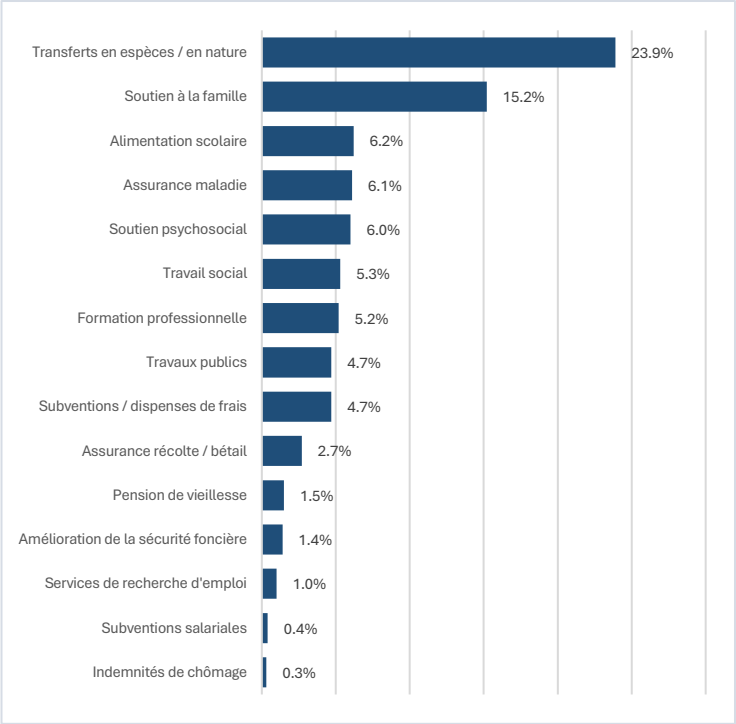

Inclusion financière, revenu et chômage

Proportion des personnes disposant d'un compte dans une banque / autre institution financière / Mobile money

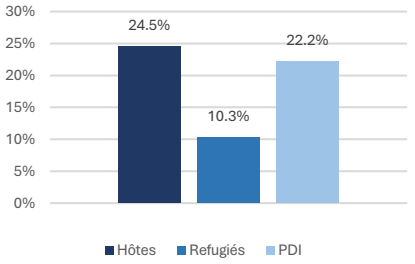

Proportion des personnes qui déclarent une évolution positive de leurs revenus par rapport à l'année précédente

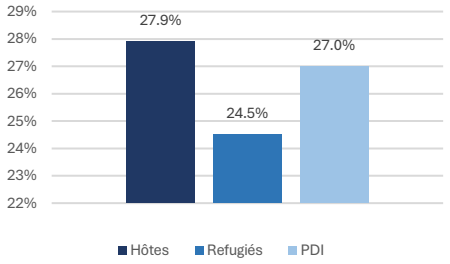

Distribution du niveau de revenu par type de population (XOF)

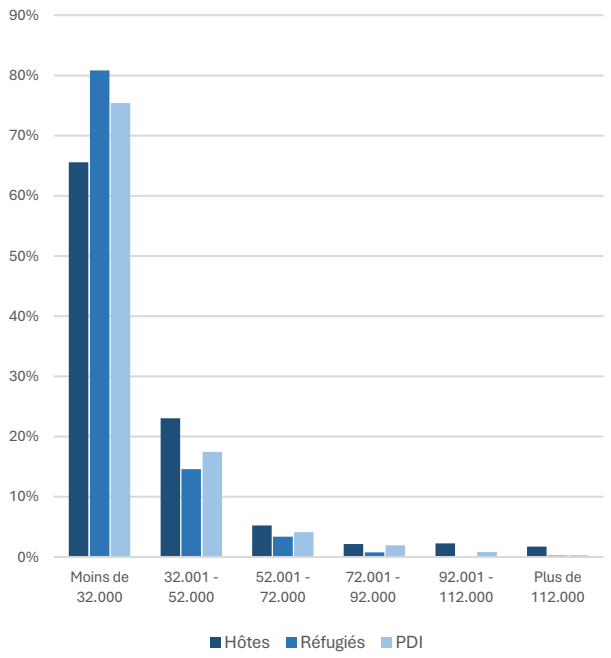

L'accès aux services financiers reste extrêmement limité, avec seulement 24 % de la population disposant d'un compte bancaire ou mobile. Cette situation affecte particulièrement certaines catégories comme les réfugiés/demandeurs d'asile (10 %) et les PDI (22 %).

Par ailleurs, quel que soit le groupe de population, à peine un tiers des personnes interrogées estime que leurs revenus ont augmenté par rapport à l'année précédente ou qu'elles peuvent désormais s'offrir davantage de biens. Cela témoigne de la précarité économique et des conditions de vie difficiles auxquelles la population est confrontée.

Plus de la moitié de la population déclare percevoir des revenus inférieurs à 32 000 FCA. Les réfugiés et demandeurs d'asile sont proportionnellement plus nombreux que les personnes déplacées internes (PDI) et la population. Ceci met en lumière les inégalités aux quels ils font face par rapport aux opportunités existant.

Sécurité physique, Accès aux services de VBG et Protection de l’enfance

Proportion des personnes se sentant en sécurité lorsqu'elles se promènent seules dans leur quartier après la tombée de la nuit

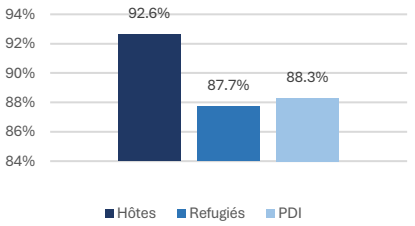

Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG

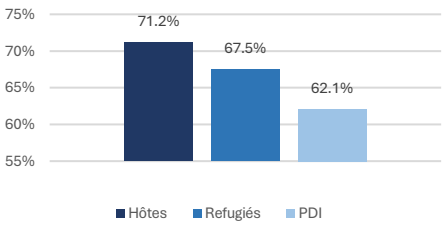

Connaissance des lieux d’accès aux services de lutte contre les VBG par type de service disponible

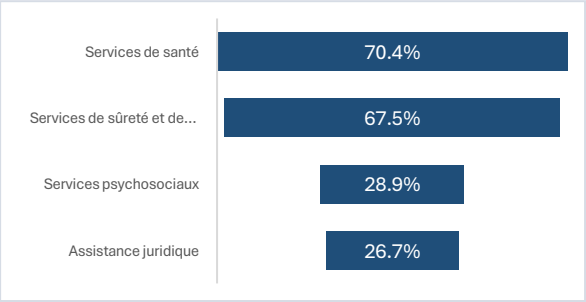

Les résultats en matière de sécurité physique sont globalement positifs, avec 93 % de la population déclarant se sentir en sécurité dans son quartier la nuit. Ce sentiment est légèrement plus élevé chez les populations hôtes par aux personnes déplacées. Cependant pour les personnes en situation de handicape, seulement 81 % éprouvent ce sentiment de sécurité nocturne, révélant une vulnérabilité particulière.

Environ 70% de la population savent où accéder aux accéder aux services VBG disponibles. Cependant les services de santé sont les plus connus (70 %), bénéficiant sans doute de leur ancrage historique et de leur importance vitale au quotidien, suivis de près par les services de sûreté et sécurité (68 %) dont la notoriété pourrait s'expliquer par une présence terrain marquée. Les services spécialisés peinent à se faire connaître : l'assistance psychosociale (29 %) et l'aide juridique (28%) enregistrent les scores les plus bas.

Les données relatives à la protection de l’enfance témoignent un faible taux de participation aux programmes communautaires avec seulement 3,2 % des enfants. Les disparités sont particulièrement marquées : les enfants handicapés apparaissent défavorisés avec un taux de participation n’atteignant pas1 %, tandis que les enfants réfugiés/demandeurs d’asile (3,3 %) et déplacés internes (5 %) bénéficient d'une couverture légèrement supérieure mais toujours insuffisante.

Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance

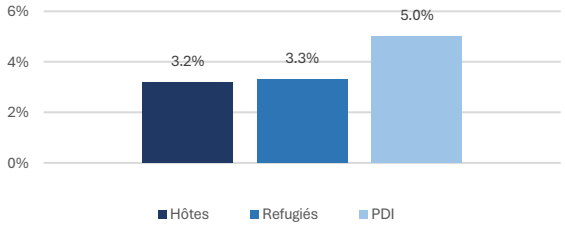

Mécanismes de gestion des plaintes

Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace

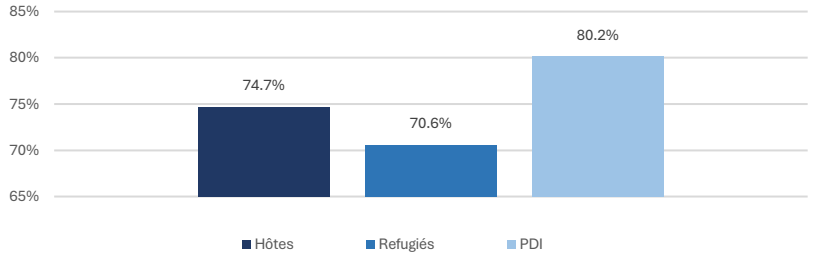

L'étude des mécanismes de gestion de plaintes (MGP) disponibles pour la population révèle que globalement, environ 3 personnes sur 4 utilisent un MGP. Les PDI présentent le meilleur taux d'utilisation (80%), tandis que les réfugiés (71%) et la population hôte (75%) se situent légèrement en dessous.

Une analyse par sexe montre que les hommes (78%) utilisent plus des mécanismes de gestion de plainte que les femmes (65%), révélant un obstacle important à l'accès équitable aux voies de recours.

Quant aux obstacles que les populations rencontrent dans ces mécanismes, près de 37 % des personnes interrogées citent la lourdeur des procédures comme premier obstacle, le manque de retours d'information (19 %) et la crainte de représailles (16%) apparaissent comme d'autres barrières majeures.

Proportion des personnes par difficultés rencontrées lors de l'utilisation des mécanismes de gestion de plaintes (MGP)

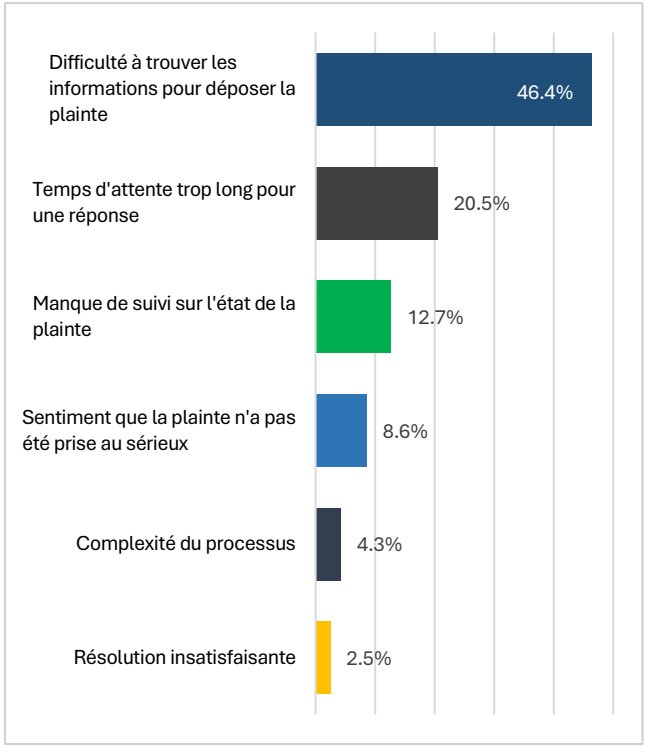

Intentions de retour

Proportion des personnes envisageant un retour dans leur pays/localité d'origine

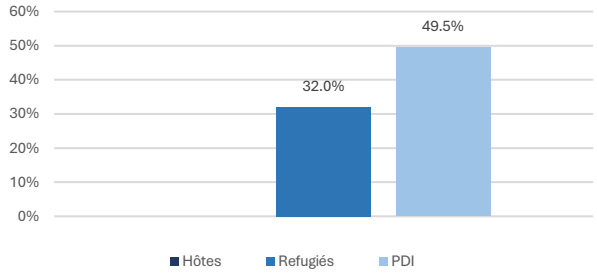

Proportions des personnes envisageant de déménager dans un pays/localité autre que leur pays/localité d'origine

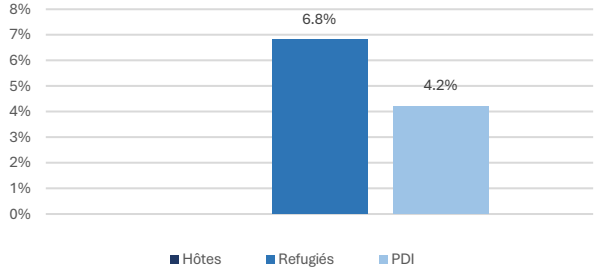

L'analyse des intentions de retour révèle des tendances contrastées parmi les réfugiés/demandeurs d'asile et les PDI. Globalement quatre personnes sur dix (soit 40 %) envisagent un retour dans leur lieu d'origine. Les PDI montrent l'attachement le plus marqué, avec près de la moitié (50 %) exprimant ce souhait, contre 32 % des réfugiés/demandeurs d'asile.

Les motivations qui poussent les réfugiés, demandeurs d'asile et PDI à envisager un retour vers leur lieu d'origine sont diverses. Trois motivations principales émergent avec une nette prédominance : l'aspiration à une meilleure qualité de vie (76 %), le souci d'améliorer le bien-être familial (76 %) et la nécessité d'accéder à une alimentation suffisante (74 %). Ces chiffres révèlent combien les considérations matérielles immédiates et le cadre de vie conditionnent les projets de retour.

L'analyse des données révèle que les projets de migration vers d'autres destinations restent limités dans l'ensemble, avec seulement 6 % de la population envisageant ce type de déplacement. Les réfugiés et les demandeurs d'asile présentent la proportion la plus élevée (7 %), par rapport aux personnes déplacées internes (4 %). Cette faible propension globale à l'émigration témoigne d'un fort ancrage territorial, même si certaines populations semblent plus ouvertes à des solutions alternatives.

Conclusion

Les résultats du RMS mettent en lumière les défis persistants liés aux systèmes d'enregistrement civil, la précarité des infrastructures de base, les lacunes en éducation secondaire et accès aux services spécialisés de santé, l'exclusion financière des groupes vulnérables, et la persistance des normes sociales tolérant les violences basées sur le genre (VBG). Les mécanismes de protection, bien qu'utilisés, peinent à répondre aux besoins en raison de leur manque d'accessibilité et d'efficacité.

Pour répondre à ces enjeux, une approche intégrée est nécessaire :

- Renforcer les services d'état civil via des campagnes ciblées et des partenariats avec les leaders communautaires.
- Investir dans les infrastructures WASH et énergétiques, en priorisant les zones accueillant des PDI et réfugiés/demandeurs d'asile.
- Étendre les programmes éducatifs et sanitaires, avec des mesures spécifiques pour les enfants handicapés et les femmes.
- Promouvoir l'inclusion financière par des partenariats avec les opérateurs de mobile money.
- Améliorer les mécanismes de gestion de plaintes via des plateformes simplifiées et des campagnes de sensibilisation.

Recommandations

Domaine de résultats	Recommandations
• Enregistrement civil et identité légale	✓ Renforcer les campagnes de sensibilisation ciblées pour la régularisation et l'enregistrement des naissances, en particulier dans les villages d'accueil éloignés de zones urbaines et les réfugiés en milieu rural. ✓ Renforcer les capacités des centres d'état civil avec des équipements et des formations pour les agents, notamment dans les régions de Diffa et Tillabéri.
• Accès aux services de base	✓ Mettre en place des solutions d'énergie renouvelable, telles que des kits solaires, au sein des sites d'accueil destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées internes (PDI). ✓ Améliorer l'accès aux toilettes domestiques sûres, aux infrastructures de base d'assainissement et d'hygiène surtout pour les réfugiés vivant dans les sites. ✓ Intensifier la construction des abris durables dans le cadre des projets de lotissements humanitaires et de villages d'opportunités afin de créer les conditions favorables à une meilleure intégration socioéconomique.
• Accès à la santé et éducation	✓ Poursuivre l'effectivité de l'intégration des réfugiés dans le système national de santé et réduire les barrières d'accès via la couverture sanitaire universelle. ✓ Veiller à la prise en compte des réfugiés dans les politiques nationales et les projets de développement sanitaire existants. ✓ Renforcer le soutien scolaire à travers des initiatives éducatives (cours de remédiation, classes passerelles, etc.) afin d'améliorer le niveau des enfants, notamment dans les matières de base (mathématiques, lecture, etc.) ainsi que dans l'apprentissage de la langue pour les enfants réfugiés anglophones et arabophones afin d'améliorer leur accès au système éducatif national. ✓ Améliorer l'accès des réfugiés aux services de protection sociale disponibles, en particulier pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

Domaine de résultats	Recommandations
• Inclusion économique	✓ Promouvoir l'inclusion financière via des partenariats avec des institutions de microfinance et des services mobiles (Orange Money ou autre). ✓ Lancer des programmes de formation professionnelle adaptés aux femmes et aux jeunes déplacés. ✓ Structurer une collaboration multi-acteurs avec le secteur privé, les centres d'incubation et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) pour mettre en relation directe les groupements de réfugiés avec les opportunités économiques et les mentorats entrepreneuriaux. ✓ Formaliser un cadre de partenariat opérationnel avec les entreprises locales pour coconstruire des programmes d'insertion professionnelle et favoriser l'embauche inclusive des personnes déplacées.
• Protection : VBG et enfants	✓ Renforcer la collaboration avec les autres institutions et les autorités pour la prise en compte et l'inclusion des réfugiés et demandeurs d'asile dans les systèmes nationaux de protection. ✓ Renforcer le partenariat avec les organisations à base communautaires, les RLO (Refugee-Lead Organisation). ✓ Renforcer les communautés pour l'appropriation de la protection à base Communautaire.
• Mécanismes de plaintes	✓ Simplifier les procédures de dépôt des plaintes via des plateformes mobiles. ✓ Former les comités locaux à la médiation pour résoudre les plaintes liées aux droits fonciers. ✓ Publier des rapports trimestriels sur le traitement des plaintes pour renforcer la transparence.
• Intentions de retour	✓ Évaluer les conditions de sécurité et d'accès aux services dans les zones de retour potentielles.

Le rapport complet est disponible ici :

https://data.unhcr.org/fr/documents/details/118905

UNHCR
The UN Refugee Agency